



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2-07.10.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du **07 octobre 2024**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

26.09.2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage :

26.09.2024

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET Michèle, JACOB Isabelle, LE POTIER Pascale

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, URBANOVSKY Ludovic, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique

Excusée : Mme PICHON Stéphanie, M. LIGONNIERE Emmanuel ayant donné procuration à M. CARRE Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Redevance Assainissement collectif – Année 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, et suite à l'augmentation des frais d'entretien des dispositifs d'assainissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de faire évoluer le tarif de la redevance due par les usagers raccordés au réseau collectif d'assainissement d'eaux usées.

Tarif 2025

Prime fixe annuelle par branchement : 132,00 € HT

Par m3 d'eau consommée : 1,65 € HT

Les recettes seront encaissées à l'art 70611 du Budget assainissement.

Le Maire, Serge MOREAU

Le/La secrétaire de séance,

